

Conseil canadien de l'emploiement.—Un ordre en conseil de 1918, découlant des dispositions de cette loi, autorisait la création d'un conseil consultatif ayant pour objet d'aider le ministère du Travail à appliquer cette loi. Ce corps connu sous le nom de Conseil du Service de l'Emploiement du Canada est composé de délégués des ministères fédéraux du Travail et des Pensions et de la Santé Nationale, des gouvernements provinciaux, de l'association des Manufacturiers du Canada, de l'association des Constructeurs canadiens, du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, de l'association des Employés de chemin de fer du Canada, de la Fraternité des Employés de chemin de fer, de l'Association des Marchands de bois canadiens, du Conseil canadien de l'Agriculture et de l'association des Vétérans de la Grande Guerre. A chacune des onze assemblées annuelles du Conseil, dont la plus récente a été tenue les 21 et 22 août 1930, différentes recommandations sur l'administration des bureaux de placement ont été adoptées et soumises au ministre du Travail.

Opérations des bureaux de placement.—Les statistiques des bureaux de placement sont colligées et compilées par la branche de l'emploiement du ministère du Travail. Le tableau 15 montre les vacances, les demandes de travail et les placements effectués par le service chaque année depuis 1920. En 1931 il y a eu 826,153 demandes de travail, 486,384 vacances et 471,508 placements, comparativement à 612,900 demandes et 386,034 vacances et 368,679 placements en 1930. Le nombre de placements en 1931 a été de 28 p.c. plus élevé qu'en 1930. Près de 63 p.c. des emplois donnés n'étaient que temporaires, les employés autrement sans travail étant occupés par les municipalités et les gouvernements provinciaux à divers travaux entrepris afin de remédier au chômage vers la fin de l'année. Toutes les provinces, excepté le Québec et la Saskatchewan, indiquent un accroissement dans l'emploiement, notamment l'Ontario. Seule la division de la construction et de l'entretien indique un gain dans le nombre d'employés, gain attribuable en grande mesure aux travaux de voirie exécutés dans le but de soulager le chômage.

Le tantième des vacances relativement au nombre des demandes était plus bas en 1931 qu'en 1930, de même que le tantième des placements relativement aux demandes. Pour chaque 100 demandes enregistrées en 1931 il y eut 58.9 vacances et 57.1 placements, tandis qu'il y avait 63.0 vacances et 60.9 placements par 100 demandes en 1930.

Taux de chemin de fer réduits.—Afin de faciliter le déplacement de la main-d'œuvre dans les cas où il n'y a pas assez de travail dans une localité quelconque pour suffire aux besoins du travail, le service de placement, à la suite d'arrangements spéciaux avec presque tous les membres de l'Association Canadienne des Agents de Voyageurs, a le privilège d'émettre des certificats permettant au porteur d'acheter son passage de chemin de fer au taux réduit de 2.7 cents par mille. C'est le taux pour un billet de deuxième classe et il ne s'applique que pour des passages de \$4.00 et plus. En 1930, il a été émis 13,938 certificats, dont 10,746 à des personnes allant